



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance extraordinaire du 26 mai 2020, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide à l'unanimité (20 voix)

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 42 000 F destiné à la révision du plan directeur communal.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 17 mai 2017.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 14 juillet 2020.

Cologny, le 29 mai 2020

Le Président du Conseil municipal :

Jules MUNIER